



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 septembre 2019 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme Chantal Beaud, Présidente

Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales

MM. Jérémy Annen, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux

MM. Guy Lavorel, Maire
Marc Truan, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s : Mme Béatrice Hirsch, adjointe, Mme Christine Tomassi et M. Marc Botbol

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2020
 5. Projet de délibération D190 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 15'000.- destiné à la mise à jour de l'étude du stationnement dans la commune réalisée en 2015 :
 - Rapport de la commission d'urbanisme du 19 juin 2019
 - Vote de la délibération
 6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 19 juin 2019, selon documents annexés)
 7. Propositions individuelles et questions
 8. Huis clos : Demandes de naturalisations
-

La Présidente, Mme Chantal Beaud, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse les absences de Mme Béatrice Hirsch, adjointe, qui est retenue par une autre séance, ainsi que de Mme Christine Tomassi et de M. Marc Botbol.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier du Département du Territoire concernant la quinzaine de l'urbanisme et du territoire qui aura lieu du 16 septembre au 6 octobre 2019 ; elle fait circuler ce courrier pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

3. Communications de la Mairie.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Projet de jumelage avec un village arménien : Suite à la motion interpartis intitulée « Pour la création d'un jumelage avec l'Arménie » votée par le Conseil municipal en mai dernier, la Mairie a entrepris quelques démarches durant l'été et a notamment pris contact avec des représentants de la communauté arménienne.

Ces derniers ont accueilli avec enthousiasme la proposition de la commune et ont déjà désigné quelques personnes qui participeront à la mise en place de ce projet. Il s'agit de :

- Mme Hilda AVAKIAN, présidente de l'Union Arménienne de Suisse.
- Monsieur Nejdeh KHACHATOURIAN, ancien président de l'Union Arménienne de Suisse.
- Monsieur Vahé GABRACHE, président et membre de plusieurs fondations arméniennes.

L'Exécutif propose maintenant de créer un groupe de travail qui sera chargé d'étudier et de mettre en œuvre ce projet de jumelage, et invite chaque groupe à proposer une à trois personnes. Il peut éventuellement s'agir de membres de ce Conseil, mais il serait bien qu'il y ait également d'autres Troinésiennes et Troinésiens intéressés par ce projet et prêts à s'engager.

La Mairie prie les personnes intéressées d'envoyer leurs propositions jusqu'au début du mois d'octobre, puis des propositions seront faites pour la suite de ce projet.

Projet de 5 villas au chemin de Drize : La commune a reçu durant l'été une demande d'autorisation de construire pour cinq nouvelles villas au chemin de Drize 22. Il s'agit donc d'un nouveau projet de densification dans ce chemin, le cinquième du même côté du chemin en quelques années. Compte tenu de l'architecture des constructions prévues, qui ne s'intègre pas selon la Mairie dans le bâti existant, il a été décidé de donner un préavis défavorable à cette demande. L'Exécutif regrette par ailleurs que les architectes n'aient pas pris contact avec lui avant de déposer leur dossier. Un rendez-vous avec les architectes devrait bientôt avoir lieu pour parler de ce projet.

Effectif des élèves de l'école au moment de la rentrée scolaire : Comme chaque année au moment de la rentrée scolaire, la Mairie reçoit du Département de l'instruction publique (DIP) des informations concernant le nombre d'élèves qui fréquentent l'école de la commune et la provenance de ces élèves.

Au vu de la problématique liée au nombre élevé d'enfants domiciliés en France qui fréquentent certaines écoles genevoises, notamment l'école de Troinex, la commune est attentive à l'évolution des effectifs dans ce domaine. Voici les chiffres communiqués par le DIP pour cette rentrée scolaire :

- Nombre total d'élèves de l'école : 286 (2018 : 280)
- Nombre total d'élèves « hors commune » : 107 (2018 : 109)

- Nombre d'élèves domiciliés en France : 48 (2018 : 48)
- Nbre d'élèves domiciliés à Plan-les-Ouates : 30 (2018 : 26)
(commune avec laquelle Troinex a un accord de collaboration)
- Domiciles des autres élèves : Carouge (10), Veyrier (7), Genève (5), etc.

Par rapport à l'année passée, le nombre d'élèves domiciliés en France est donc stable. Deux élèves ont quitté l'école pour aller au cycle et deux autres sont arrivés, mais il s'agit de frères ou sœurs d'enfants qui fréquentent déjà l'école de Troinex, comme le permet le règlement sur l'enseignement primaire modifié par le Conseil d'Etat en février 2018.

Projet de fermeture des offices postaux de Croix-de-Rozon et de Veyrier : Au mois de mai dernier, La Poste Suisse SA informait la commune qu'elle examinait la situation de la desserte postale des communes de Bardonnex et de Veyrier et qu'elle étudiait « des alternatives au modèle actuel », le modèle actuel étant donc la présence d'un office postal à Croix-de-Rozon et de deux offices à Veyrier (Veyrier-Village et Vessy).

Quelques habitants de Troinex étant desservis par l'un ou l'autre de ces offices, la Poste a l'obligation d'informer et de consulter la commune et la Mairie a décidé de s'opposer à ce projet. Voici un extrait du courrier envoyé à la Poste le 21 mai 2019 :

« Sur le fond de votre demande, nous vous informons être totalement opposés à votre nouveau projet de suppression de bureaux de poste dans notre région. En effet, nous vous rappelons qu'un de vos arguments, lors des discussions relatives à la fermeture de l'office postal de Troinex, était la présence de plusieurs bureaux à proximité de notre commune. Nous constatons que vos engagements à ce sujet ne sont déjà plus tenus et que les habitants de Troinex seront une fois de plus pénalisés par les décisions incompréhensibles de La Poste concernant le démantèlement de son réseau et la baisse régulière de qualité de son service public.

Nous vous prions donc de prendre note de notre opposition à votre projet de fermeture des bureaux de poste à Croix-de-Rozon et à Veyrier ».

C'est également par solidarité avec ces deux communes voisines, qui sont bien sûr opposées à ces projets, que la Mairie a pris position contre la fermeture de ces offices postaux.

Il y a une dizaine de jours, une séance a eu lieu avec deux représentants de la Poste, ceux-ci étant tenus de rencontrer les autorités des communes qui s'opposent aux réorganisations des dessertes postales. A cette occasion, la Mairie a confirmé sa position, mais n'a pas encore décidé si elle allait poursuivre la procédure qui consisterait à écrire à la Commission fédérale de la poste (PostCom).

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Principales manifestations de ces prochaines semaines dans la commune : M. Truan rappelle que plusieurs manifestations auront lieu ces prochaines semaines :

- Vendredi matin 20 septembre Journée à pied à l'école.

M. Truan précise que cette journée vise à célébrer le pédibus, dont une des lignes de la commune risque de disparaître en raison des difficultés à recruter de nouvelles personnes pour la conduire. Une ligne fonctionne encore malgré tout et cet événement sera l'occasion d'accompagner les enfants à l'école. Cette année, la commune aura le plaisir d'accueillir Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat, qui se joindra à l'événement.

- Dimanche 22 septembre, 11h-13h Brunch culturel organisé dans le cadre de l'exposition Ninghetto.
- Vendredi 27 septembre dès 18h30 Apéritif des 4 saisons (apéritif d'automne) au chemin Dottrens.
- Mercredi 2 octobre à 19h Semaine de la démocratie – table ronde.

La commune participe pour la deuxième année consécutive à cet événement qui est organisé depuis plusieurs années par le canton. Un débat se tiendra à l'ancienne salle communale sur le thème « Jeunes d'aujourd'hui, en marche pour le climat, quel engagement citoyen ? », en présence de candidats et candidates au Conseil national, notamment Sophie Buchs, candidate PDC, Matthieu

Steiner, candidat jeune PLR, et Romain de Sainte Marie, candidat socialiste. Des jeunes de la commune ont également été invités à se joindre au débat qui sera modéré par M. Pascal Schouwey.

- | | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| - Jeudi 3 octobre | Semaine de la démocratie – portes ouvertes de la mairie pour les élèves de l'école |
| - Du 3 au 6 octobre | Festival Assemblage's à la salle des fêtes |

Projet de construction de 12 logements au chemin Lullin 7 : information concernant la procédure de recours : Lors de la séance de Conseil municipal du 11 décembre 2017, la Mairie avait transmis une information au sujet d'un projet de construction sur une parcelle d'environ 3'500 m² située à l'angle du chemin Lullin et du chemin de la Fondelle, en zone villas, parcelle qui appartenait à la famille Hess et qui a été achetée par un promoteur. A l'époque, ce promoteur avait présenté un projet qui prévoyait un bâtiment au volume important comportant 14 appartements. La Mairie avait rendu un préavis défavorable en invoquant notamment les éléments suivants :

- Le projet n'était pas adapté au lieu ; il ne tenait pas compte du bâti existant et sa volumétrie était beaucoup trop importante.
- L'accès au parking souterrain était mal conçu et le nombre de places était insuffisant.
- La sortie sur le chemin de la Fondelle était problématique.
- Un maximum d'arbres existants devrait être préservé.

Les promoteurs ont partiellement tenu compte de ces remarques et ont alors présenté un nouveau projet prévoyant cette fois 2 bâtiments comportant 12 logements en tout. L'accès au parking avait été amélioré et une partie des arbres existants préservés. Cependant, ce projet ne répondait toujours pas au grief principal de la commune concernant le style du bâtiment et la nécessité qu'il s'intègre au bâti existant et au caractère villageois de ce secteur. Par ailleurs, la densité prévue (44%) était encore trop importante et la Mairie demandait que le projet soit revu et sa densité abaissée.

Malheureusement, le préavis de la commune n'avait cette fois-là pas été entendu et le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie avait délivré l'autorisation de construire en date du 31 octobre 2017. Compte tenu de l'importance du projet et de sa situation proche du centre du village, la Mairie avait décidé de faire recours contre cette autorisation et avait mandaté Maître Jean-Marc Siegrist pour la représenter dans cette procédure. M. Truan rappelle par ailleurs que la Mairie avait décidé de ne pas s'opposer à la démolition de la maison existante, car elle partageait sur ce point l'avis de la commission des monuments et des sites qui estimait que ce bâtiment n'avait pas une valeur historique et patrimoniale suffisante qui justifierait sa conservation.

Au mois de juin 2018, le Tribunal administratif de première instance a rendu son jugement et rejeté le recours de la commune, estimant que le projet respectait les conditions de construction de cette zone, qu'il a été préavisé favorablement par les services de l'Etat, et notamment par la commission d'architecture, et qu'il n'est pas la source d'inconvénients majeurs pour le quartier ou la commune.

Après réflexion, l'Exécutif a décidé de contester cette décision et de déposer un recours auprès de l'instance supérieure, à savoir la Chambre administrative de la Cour de justice. En effet, la Mairie a appris que dans sa pratique, le Tribunal administratif suit presque toujours les préavis des services de l'Etat, et notamment de la commission d'architecture, et que ceux des communes sont presque systématiquement écartés lorsqu'il s'agit d'apprécier des critères généraux comme par exemple l'intégration d'un projet dans un site.

Le 25 juin dernier, la Chambre administrative de la Cour de Justice a rejeté le recours de la Mairie après l'avoir déclaré recevable. Dans cet arrêt, il apparaît que la Chambre a accordé une importance assez forte aux constats qu'elle a pu effectuer lors de sa visite sur place. Elle a déduit de cette opération que le quartier dans lequel le projet doit être réalisé comporte des bâtiments de style, d'époque et de gabarits fort différents et se trouve proche d'une zone 4B plus dense, ce qui contribue à une certaine hétérogénéité.

La relative modicité des montants auxquels la Cour a mis à la charge de la commune permet d'établir que la procédure engagée par la commune n'était pas téméraire.

A ce stade, un recours auprès du Tribunal Fédéral aurait pu être envisagé, mais les chances de succès de la démarche étant extrêmement limitées, pour ne pas dire inexistantes, la Mairie a décidé de renoncer.

Suite à ces communications de la Mairie, la Présidente revient sur l'information concernant la semaine de la démocratie et informe qu'elle a reçu, sur son lieu de travail, un communiqué de la Chancellerie d'Etat invitant la population à deux ateliers. Elle s'est elle-même inscrite et se propose de transmettre la communication à quiconque serait intéressé.

4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2020

Sur proposition des différents groupes, les personnes suivantes sont nommées par acclamation :

- Mme Véronique Hirsch (Hors-Parti) est nommée présidente.
- Mme Christine Tomassi (PDC) est nommée vice-présidente.
- Mme Brigitte Schneider-Bidaux (Les Verts) est nommée suppléante de la présidente.
- Mme Karen Reymond-Dorsay (PLR) est nommée suppléante de la vice-présidente.

Mme Latour fait remarquer qu'elle n'a pas vu un seul homme, à l'exception de M. Calame, se présenter pour assurer la présence et le fonctionnement du bureau de vote depuis qu'elle fait partie de ce Conseil municipal. Elle invite donc les Conseillers municipaux à faire des efforts lorsqu'il s'agit de se mettre à disposition de la population.

M. Annen relève que Troinex a pour habitude de nommer une seule personne en charge de toutes les votations de l'année, ce qui n'est pas obligatoire et pas pratiqué dans toutes les communes. Si des changements étaient effectués en cours d'année, cela inciterait peut-être d'autres personnes à s'impliquer.

Mme V. Hirsch fait remarquer que la Chancellerie demande qu'une même personne soit élue si possible pour l'année entière, même si cela n'est pas une obligation.

5. Projet de délibération D190 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF15'000.- destiné à la mise à jour de l'étude du stationnement dans la commune réalisée en 2015

Rapport de la commission d'urbanisme du 19 juin 2019

La Présidente passe la parole à M. Annen pour la lecture du rapport de la commission Urbanisme et environnement du 19 juin 2019 (voir annexe 1). Elle ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'étude du stationnement réalisée par le bureau Trafitec SA entre 2013 et 2015 et présentée à la commission d'urbanisme en 2015,

vu l'évolution de la situation dans la commune suite à l'instauration de zones 20 et 30 km/h, aux réglementations du stationnement mises en place dans les communes voisines et aux différents projets d'amélioration de la desserte des transports publics,

vu l'offre de prestations et d'honoraires du bureau Trafitec SA,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 19 juin 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL **Décide**

1. *De procéder à une mise à jour de l'étude du stationnement de 2015 afin de permettre la mise en place de mesures appropriées en matière de stationnement dans les années à venir.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 15'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*

4. *D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation de l'étude, estimée à 2020.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D190 est approuvée à l'unanimité.**

M. Lavorel précise pour le public que la conclusion de l'analyse du stationnement qui a été réalisée en 2015 était que la pression sur le stationnement n'était pas assez forte pour que des mesures particulières (macaron, etc.) soient prises. Cependant, depuis quelques années de plus en plus de voitures ventouses sont présentes sur la commune et cette étude doit être mise à jour afin de confirmer si la pression actuelle sur le parking nécessite la mise en place de mesures de limitation du stationnement.

A la question de Mme Latour de savoir si le parking couvert de la place de la Mairie est compris dans l'étude, M. Lavorel répond par l'affirmative.

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 19 juin 2019, selon documents annexés)

La Présidente indique que tous les documents ont été reçus par les Conseillers municipaux. Ces décisions concernent les dossiers suivants :

1. Subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
2. Financement du Bibliobus pour une subvention de CHF 730'000.-.
3. Enveloppe d'un million attribuée aux dépenses culturelles diverses.
4. Enveloppe de CHF 300'000.- attribuée aux dépenses sportives.
5. Financement d'investissement d'un million pour les équipements d'informatique généraux.
6. Financement d'investissement pour l'application informatique petite enfance (montant de 1,5 millions engagé sur deux ans dès 2020).
7. Participation aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de 7,4 millions.
8. Subvention de 2,5 millions en faveur de la ville de Genève représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

En comparant le montant d'un million de francs attribué aux dépenses culturelles diverses, y compris au festival Assemblage'S ayant lieu dans la commune, au montant de 2,5 millions destiné au Grand Théâtre de Genève, M. Annen fait remarquer que les choix d'affectation du fonds intercommunal pourraient être discutés, du point de vue de la culture en tout cas.

M. Truan, qui a lui-même siégé à la commission de la culture de l'ACG, indique que ces questions sont rediscutées chaque année dans l'objectif de trouver une solution pour augmenter ce montant de 1 million destiné aux dépenses culturelles diverses, qui reste désespérément limité. Qui plus est, la majeure partie de ce budget est attribuée à des événements comme Antigél ou le festival de la Bâtie.

M. Lavorel ajoute que cela pose également la question de la pérennité des subventions, car des festivals comme Antigél ou la Bâtie ne peuvent construire leur budget sans ces aides. Cette situation laisse peu de place pour financer d'autres événements.

M. Annen indique que diminuer la subvention au Grand Théâtre de CHF 500'000.- permettrait d'augmenter de presque 50% le budget des divers autres événements.

7. Propositions individuelles et questions

Parc de la Drize : Mme Reymond-Dorsay relève que ce parc a beaucoup de succès et que les poubelles y sont parfois pleines. Elle propose donc qu'un panneau soit installé afin d'inciter les personnes qui fréquentent cet espace à emporter leurs déchets et à les déposer par exemple dans les containers de la salle des fêtes. Il faudrait également mettre des caninettes pour les chiens dans ce parc. Par ailleurs, elle demande s'il est possible de faire enlever le hérisson défectueux situé sur le chemin des Bis-de-Troinex.

M. Lavorel prend note de ces demandes et relève qu'en ce qui concerne les poubelles, le service de la voirie ne s'est pas plaint de problèmes particuliers, mais il serait possible d'ajouter un panneau pour

sensibiliser les gens qui viennent pique-niquer. M. Niederhauser ajoute que le hérisson est situé sur un terrain privé mais qu'il sera bien sûr possible de faire la demande au propriétaire.

Armoire à objets : Mme Reymond-Dorsay poursuit et demande s'il serait possible d'installer une armoire à objets dans la commune, comme cela existe dans certaines autres communes suisses ou françaises. En suivant le même principe que les boîtes à livres, cet aménagement permettrait aux personnes qui souhaitent se débarrasser de certains objets de les déposer afin que d'autres les récupèrent.

M. Lavorel répond que la Mairie examinera cette proposition.

Arbres fruitiers du ch. de Crétolliet : Mme Reymond-Dorsay fait encore remarquer que les arbres fruitiers situés au bord de ce chemin et qui ont été plantés par les enfants il y a une vingtaine d'années ne sont ni taillés, ni soignés. Elle se demande s'il serait possible de mettre sur pied un élagage régulier de façon à ce que ces arbres fleurissent au printemps et se développent mieux.

M. Niederhauser répond que la remarque sera transmise au service des espaces verts. M. Calame relève qu'il s'agit d'arbres à hautes tiges dont la taille ne doit pas être confiée à n'importe qui. En effet, l'objectif est qu'ils soient maintenus à une certaine hauteur afin qu'ils puissent continuer à accueillir notamment des oiseaux qui préfèrent nicher dans les hautes branches.

Événement « La nuit est belle ! » : M. Duquesne demande si Troinex participera à cette manifestation qui se tiendra le 26 septembre et se et si des activités sont prévues. En tant que président de la commission de sécurité, il voudrait également savoir si la question de la sécurité a été abordée.

M. Lavorel répond que toutes les communes genevoises participent à cet événement (extinction de tous les éclairages publics jusqu'à minuit) ; en ce qui concerne la sécurité, la Mairie vient de recevoir un courrier de M. Hodgers, Conseiller d'Etat, pour informer les communes des mesures qui seront mises en place pour assurer la sécurité de cette soirée. M. Truan donne lecture d'un extrait du courrier de M. Hodgers : *« La signalisation routière lumineuse restera opérationnelle tout au long de cette manifestation [...] La loi sur la circulation routière n'impose pas l'éclairage des passages piétons par contre les normes VSS le demandent. Pour réduire le nombre d'accidents, les passages piétons non régulés (sans feux tricolores) situés sur le réseau des routes cantonales dont la vitesse est supérieure à 50 km/h seront équipés d'une signalisation temporaire. Concrètement, chacun de ces passages piétons (environ 130) sera équipé d'un dispositif comprenant deux panneaux avec le signal passage pour piétons surmonté d'un feu de chantier clignotant. Cet équipement sera installé le jour-même, à 70 mètres en amont et en aval de chacun des 130 passages piétons. [...] En parallèle, la police cantonale prévoit de renforcer ses effectifs sur toute la durée de l'événement. »*

A la question de la Présidente de savoir si des animations ludiques sont prévues dans la commune, M. Niederhauser répond par la négative, mais indique que d'autres communes en organisent.

Présentation d'un jardin modèle : Mme Bernardet relève qu'un événement est prévu dans le parc de la Ferme Duvernay mardi soir et elle demande des informations.

M. Niederhauser indique qu'il s'agit d'un projet en faveur de la biodiversité développée par M. Charrière, responsable du service de la voirie. Dans le cadre de sa formation de « chef nature et environnement » à Bienne, ce dernier travaille en effet, avec des collègues, sur un projet pour lequel le thème choisi est la Charte des jardins. Un jardin modèle ainsi que différents autres aménagements en faveur de la biodiversité ont été mis en place et seront présentés. Cet événement n'est pas organisé directement par la Mairie, mais est soutenu par la commune.

8. Huis clos : demandes de naturalisations.

Le Conseil municipal examine deux demandes de naturalisations, qu'il préavis favorablement.

La séance est levée à 21h05.

La Présidente :

Mme Chantal Beaud

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Rapport de la commission Urbanisme et environnement du 19 juin 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

Dans sa séance du 19 juin 2019, la commission Urbanisme et environnement a examiné la proposition de l'exécutif concernant la mise à jour de l'étude du stationnement dans la commune réalisée en 2015, et plus particulièrement l'offre de prestations du bureau Trafitec SA.

Préambule

Suite à la mise en place de mesures de limitation du stationnement dans plusieurs communes voisines, ainsi que dans le cadre de différents projets d'amélioration de desserte des transports publics, comme celui de la nouvelle ligne de bus 49 permettant de rallier la gare Léman Express de Bachet, un risque d'augmentation du nombre de « voitures-ventouses » à Troinex a été identifié (*NDR : une voiture-ventouse est une voiture utilisant de manière prolongée un espace de stationnement*).

Il existe plusieurs options pour limiter les nuisances liées au stationnement de longue durée (macaron, zones bleues, P+R, etc.). La mise à jour de l'étude réalisée en 2015 permettra, sur la base des constats et recommandations d'un expert, de prendre des décisions appropriées quant à l'évolution de la politique de la commune en matière de stationnement.

Présentation de l'offre d'honoraires et de prestations du bureau Trafitec SA

Objectifs de l'étude :

- vérifier la typologie des usagers et la présence de véhicules inopportuns (P+R spontanés, voitures ventouses) ;
- vérifier les taux d'occupation à divers moments de la journée. Cela pourrait déboucher sur la proposition de divers régimes de stationnement (zones bleues, régime 24h ou autres).

Méthodologie :

- mise à jour de l'inventaire des places existantes depuis 2013 ;
- relevés de stationnement à trois moments de la journée (matin, après-midi, nuit) ;
- évolution de la situation depuis 2013 en fonction des mesures prises par les communes voisines ;
- analyse de l'ensemble des données avec identification des comportements non souhaités à éliminer ;
- constats par secteurs sur l'ensemble du territoire communal ;
- recommandations.

Les résultats de l'étude seront présentés d'ici la fin de l'année.

Décision

Après discussion et réponse aux questions de la part de la Mairie, la Commission a souligné la pertinence d'une telle étude.

La proposition d'offre d'honoraires et de prestations du bureau Trafitec SA pour la mise à jour de l'étude du stationnement de 2015 a été acceptée à l'unanimité et nous vous invitons à approuver le crédit d'étude de CHF 15'000.- qui vous est soumis.

Troinex, le 4 septembre 2019

Jérémy Annen